



**Assemblée générale de l'Association faîtière des collaborateurs  
cantonaux, communaux et parapublics (AF3CP)  
Le 12 mai 2023 à 18h45 au restaurant du Grand-Pont,  
à La Chaux-de-Fonds**

M. Jean-François Béranek, président de l'AF3CP, ouvre la 2<sup>e</sup> Assemblée générale (ci-après AG) en souhaitant la bienvenue aux membres.

Le président remercie vivement la Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat de Neuchâtel (SMF) d'avoir intégré l'AF3CP dans l'organisation de sa propre AG afin d'utiliser la synergie entre les deux associations.

### **1. Appel**

Le contrôle de la liste de présence fait apparaître :

- 28 membres présents ;
- 12 membres excusés concernant l'AF3CP ;
- environ 30 membres excusés de la Société des administrateurs et fonctionnaires des communes neuchâteloises (SAFCN).

### **2. Adoption du procès-verbal de l'AG du 17 juin 2022**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

### **3. Rapports**

a. du président

Le président donne lecture de son rapport :

*« Depuis la dernière assemblée générale (17 juin 2022), le comité s'est réuni quatre fois. Les sujets de cette année ont été essentiellement :*

- *les nouvelles de la Caisse de pension ;*
- *les nouvelles de l'Etat ;*
- *la recherche de nouveaux membres ;*
- *l'utilisation du site internet propre à l'AF3CP.*

#### **CPCN (anciennement : Prévoyance.ne) :**

*Grâce au résultat remarquable en 2021, notre caisse a pu verser aux retraités exceptionnellement une treizième rente en janvier 2022. Celle-ci permet d'atténuer un peu l'augmentation du coût de la vie pour les rentiers pour qui je rappelle il n'y a en principe pas d'adaptation des rentes. Une fois que la première rente est versée le montant reste fixe ad vitam aeternam.*

Concernant les actifs, pour rappel les avoirs de vieillesse avaient pu être rémunérés à hauteur de 5% en 2021. Une diminution de la cotisation, côté employé de 1.2 % avait été prévue dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Mais il est possible de continuer de cotiser 1% à titre privé. Cela engendrera une amélioration de la propre situation de l'employé, mais c'est facultatif et modifiable chaque année.

#### **Nouvelles de l'Etat :**

D'entente avec le Conseil d'Etat, les premiers courriers informatifs des diverses associations et syndicats sont parvenus, en ce début d'année, à tous les employés de l'Etat par le biais du service du personnel, ceci afin de favoriser la recherche de nouveaux membres. Pour le moment, il y a bien quelques contacts qui ont été pris, mais pas de révolution....

#### **Recherche de nouveaux membres :**

Les contacts continuent d'être pris avec les différents corps de métiers, associations professionnelles afin de leur montrer les avantages de nous associer.

#### **Site internet :**

Grâce au SIEN, un site internet au nom de l'AF3CP est à disposition depuis bientôt une année. Vous y trouverez les informations nécessaires et la possibilité d'interpeller votre comité si nécessaire.

#### **Une nouveauté en primeur :**

Tout dernièrement, notre réflexion s'est portée sur le problème posé par certains employés n'ayant pas accès à un soutien par un médiateur ou un intervenant externe, en cas de conflit au travail. Cela concerne plus particulièrement certains employés communaux. L'avance dans notre réflexion nous permet ce jour de vous indiquer que nous avons trouvé un médiateur et que nous sommes en train de définir les modalités de notre future collaboration. Des renseignements plus précis seront bientôt à votre disposition sur notre site AF3CP et vous parviendront par vos associations respectives.

Rappel au sujet des informations publiques : elles peuvent être également retrouvées sur le site internet [www.af3cp.ch](http://www.af3cp.ch) et en ce qui concerne notre caisse de pension <http://www.cpcn.ch/>

Merci de votre attention. »

b. du caissier

En l'absence du caissier, M. Jean-François Béranek détaille les différents points importants des comptes de l'année 2022.

#### Compte de résultat

Total des produits	Fr.	2'110.00
Total des charges	Fr.	<u>2'180.20</u>
Perte	Fr.	70.20

**Le capital** au compte postal au 31.12.2022 s'élevait, après déduction de la perte de Fr. 70.20, à **Fr. 5'119.78**.

Pour information, en 2022, la différence entre les cotisations de Fr. 10 par membre qui avaient été prélevées la première année et les cotisations de Fr. 5 qui ont été finalement décidées lors de notre dernière AG a été remboursée aux trois associations membres. Ceci explique le poste indemnités forfaitaires de Fr. 1'635.

Le poste « frais de voyage » prend en compte les collations lors des séances de comité.

c. des vérificateurs de comptes

Les comptes ont été vérifiés par M. Claude Limat et Mme Stéphanie Lanz. Le rapport est intégralement repris ci-dessous :

« Mesdames, Messieurs,

*En exécution du mandat qui nous a été confié lors de l'assemblée constitutive du 10 mai 2019, nous avons procédé par courrier, en date du 6 février 2023, à la révision des comptes arrêtés au 31 décembre 2022.*

*Les recette et dépenses de l'année 2022 ont été contrôlées sur la base des documents fournis et trouvées conformes aux pièces justificatives présentées.*

*Les recettes (cotisations) se sont élevées à Fr. 2'110.00 et les dépenses à Fr. 2'180.20, laissant apparaître un excédent de dépenses de Fr. 70.20.*

*Le solde du capital au compte postal se monte à Fr. 5'119.78.*

*Sur la base de notre examen, nous vous proposons d'approuver les comptes de l'exercice 2022 et d'en donner décharge avec remerciement au caissier. »*

Le président remercie les vérificateurs de comptes du travail accompli.

#### **4. Décharge au comité, au caissier et aux vérificateurs de comptes**

Il n'y a aucune remarque et les trois rapports sont adoptés à l'unanimité.

#### **5.Élections statutaires**

##### **a. du comité**

Les personnes actuellement au comité se présentent toutes pour un nouveau mandat. Il s'agit de :

- Jean-François Béranek, président
- Clovis Fahrni, vice-président
- Aude Tschantz, secrétaire
- Jean-Marc Riedi, caissier
- Patrice Godat, gestionnaire du site
- Raymond Huguenin, membre
- Annina Grob, membre

Les membres sont tous réélus à l'unanimité.

## **b. des vérificateurs de comptes**

Le président indique que sont actuellement en place Mme Stéphanie Lanz (SOEC), première vérificatrice, et M. Claude Limat (SAFCN). Mme Stéphanie Lanz se retire après cet exercice et M. Claude Limat devient premier vérificateur. Il faut trouver un deuxième vérificateur et un suppléant. MM. Pierre de Marcellis et Jean-Pierre Collaud se proposent et ils sont remerciés de leur implication.

## **c. de la Commission de recours**

Le président est le même que celui de l'AF3CP donc M. Jean-François Beraneck.

Les autres membres sont : Mmes Diane Tripet (SAFCN), Marie-Claire Baumgartner (SOEC) ainsi que M. Gérald Strahm (SMF).

## **6. Fixation de la cotisation 2023**

Sur proposition du comité, l'assemblée décide que le montant de la cotisation reste fixée à Fr. 5.

## **9. Divers**

Le président mentionne qu'une information de la caisse de pension a été transmise avec la convocation. M. Jean-Marc Riedi (qui est excusé) souhaite la compléter en indiquant :

*« Concernant la CPCN, le communiqué de presse du 26 janvier a été joint à l'invitation à l'AG. En effet, celui-ci et en particulier le premier paragraphe, semblait être l'information la plus appropriée. Il faut ajouter que les frais de gestion de la CPCN se montent à Fr. 90 par assuré, ce qui place notre caisse de pension dans les trois caisses les meilleures de Suisse (en matière de frais de gestion). »*

Le président lève la séance à 19h00.

La Chaux-de-Fonds, le 12.05.2023, ATS